

Cercle Lozérien de Généalogie (CLG48)

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'adhérent en majuscules s.v.p. (*cet exemplaire est conservé par l'association*) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville** :

Tél :

Courriel :@.....

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : Cercle Lozérien de Généalogie (CLG48). A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association.

J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours (courant du **1^{er} juillet 2026** au **30 juin 2027**). Le montant de la cotisation est de **20 €**. Tout versement supérieur à cette somme est considéré comme un don et donne droit à l'appellation de membre bienfaiteur. Nous vous rappelons également qu'à titre de l'agrément d'intérêt général du CLG48, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt selon les textes en vigueur.

Ce formulaire est réservé aux règlements par chèque ou en espèces. Pour les règlements par carte, voir le lien « adhésion en ligne » sur le site de l'association <https://clg48.fr/adhesion-don/>.

Les règlements par chèque sont à mettre à l'ordre du Cercle Lozérien de Généalogie. Merci de renseigner les modalités de votre règlement ci-dessous :

Règlement par (barrer la mention inutile)	Banque (si règlement par chèque)	Montant
chèque, espèces		

Fait à, le

Signature (*faire précéder de la mention « Lu et approuvé »*)

A renvoyer à : Cercle Lozérien de Généalogie, 10 Rue Charles Morel, 48000 Mende

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, la gestion ordinaire, l'information, l'invitation aux manifestations et assemblée générale des adhérents. Elles ne font pas l'objet d'un usage commercial. Elles ne sont conservées que durant votre période d'adhésion et détruites ensuite dans un délai d'un an. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.